

APPROBATION CONVENTIONS intervenues avec DIVERSES COMPAGNIES  
d'ASSURANCES: LA PRUDENCE AUTOMOBILE - LA CREOLE - L'UNION.

Le MAIRE donne lecture des rapports:

1°) CONVENTION intervenue avec la C<sup>e</sup> d'assurance contre l'Incendie  
"L'UNION".

Saint-Denis, le 24 Février 1955

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la C<sup>e</sup> L'UNION pour l'assurance de l'Hôtel de Ville, Police n° 8316 du 2 Janvier 1955 au 2 Janvier 1956 ..... 6.812 Rs  
=====

La dépense est inscrite au budget primitif de 1955, au chapitre XIX, article 3./.

Le M<sup>e</sup>nateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

2°) APPROBATION Conventions intervenues avec les C<sup>es</sup> d'Assurances:  
"LA PRUDENCE AUTOMOBILE" et la "CREOLE"

Saint-Denis, le 13 Février 1955

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la Convention intervenue avec les Compagnies ci-après:

1°) la PRUDENCE AUTOMOBILE, pour l'Assurance (Responsabilité civile y compris tiers transporté) de l'Ambulance Renault n° A. 4.261, Police n° 7555 du 26 Janvier 1955 au 26 Janvier 1956,  
Ci ..... 12.391.-  
=====

2°) la CREOLE. Pour l'assurance des bâtiments Communaux, Police n° 31.572 du 15 Février 1955 au 15 Février 1956, Ci ..... 77.928.-  
=====

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

3°) APPROBATION Convention intervenue avec la C<sup>o</sup> d'Assurance "LA PRU-  
DENCE AUTOMOBILE.

Saint-Denis, le 24 Mars 1955

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la C<sup>o</sup> "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour assurance au 1/3 (Responsabilité Civile) du camion benne Renault A 4.687 du 1er Mars 1955 au 28 Février 1956, soit: 6.257 Rs.

=====

Les crédits afférents à la dépense sont inscrits au chapitre XII, article 6, du budget de 1955./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

./...

4°) APPROBATION Convention Intervenue avec la C<sup>ie</sup> "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance de l'Ambulance CHEVROLET.

Saint-Denis, le 31 Mars 1955

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la convention intervenue avec la C<sup>ie</sup> "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour assurance tous risques de la voiture ambulance "CHEVROLET" n° 4.688, du 6 Mars 1955 au 5 Mars 1956, Police n° 7.601 :.....

..... 88.293 Frs  
=====

Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au chapitre IX, article 6 du budget de 1955./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.

5°) APPROBATION convention intervenue avec la C<sup>ie</sup> d'Assurance "LA PRUDENCE AUTOMOBILE"

Saint-Denis, le 21 Février 1955

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la Convention intervenue avec la C<sup>ie</sup> "LA PRUDENCE AUTOMOBILE" pour l'assurance de la Pompe Lafly et deux moto-pompes du 22 ]  
Février 1955 au 21 Février 1956 ..... 12.680.-  
=====

La dépense est inscrite au Budget Primitif de 1955 au chapitre VII, article 4./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Adopté à l'unanimité.